Niveau(x) d'enseignement : 3 Numéro EDUQ : 9270221
Centre d'intérêt : 775

Vallières, Claude

Les élections à l'école primaire : un avant-goût de la démocratie / [recherche et rédaction, Claude Vallières] . -- Sainte-Foy : Directeur général des élections du Québec ; [Québec] : Ministère de l'éducation, [1991?]
82 p. : ill. ; 28 cm

"Document pédagogique visant à sensibiliser l'élève à l'exercice du droit de vote" Code : DGE-6231-V.F

ISBN 2-550-21804-3

Vedette(s)-secondaire(s) : Directeur général des élections du Québec • Québec (Province). Ministère de l'éducation

Descripteur(s) : Education politique • Démocratie • Election • Activité d'apprentissage • Matériel didactique • Primaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet : Système électoral

Ce document a été conçu pour être utilisé au deuxième cycle du primaire. Il a comme objectifs de permettre à l'enfant de connaître les éléments importants du système électoral québécois, se familiariser avec les différents mécanismes d'une élection, se sensibiliser au respect des principes de la démocratie dans la classe, dans l'école et dans la société. Il tient compte du contenu des programmes d'études de sciences humaines, et vise aussi les programmes de formation personnelle et sociale, de français et de musique. La première partie du document comprend un texte destiné au personnel enseignant sur les élections au Québec. Le texte de la deuxième partie est à l'intention des élèves et porte également sur les élections au Québec. Puis la troisième partie propose sept activités d'apprentissage comprenant des démarches pédagogiques complètes en sciences humaines, en formation personnelle et sociale, en français et en éducation musicale. Finalement, la quatrième partie propose aux enseignants une démarche pour aider à tenir une élection à l'école.

Type de document :

Les élections à l'école primaire

UN AVANT-GOÛT DE LA DÉMOCRATIE

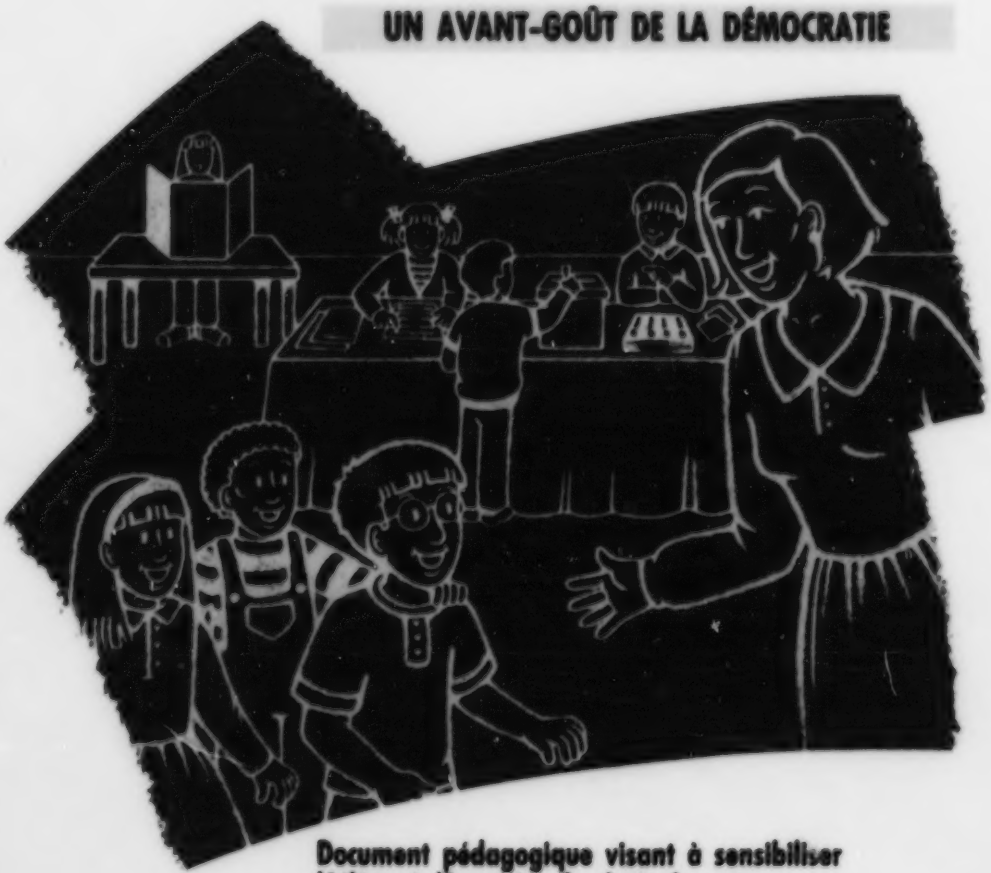

Document pédagogique visant à sensibiliser l'élève à l'exercice du droit de vote

Le Directeur général des élections du Québec

9270-221

Les élections à l'école primaire

UN AVANT-GOÛT DE LA DÉMOCRATIE

Document pédagogique visant à sensibiliser l'élève à l'exercice du droit de vote

Le présent document a été réalisé par la Direction des communications du Directeur général des élections du Québec.

Conception et coordination

Madeleine Beaudoin
chef du Centre de renseignements et communication interne
Direction des communications
Le Directeur général des élections du Québec

Michel Leclerc
responsable des dossiers de vie scolaire
Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires
Ministère de l'Éducation

Recherche et rédaction

Claude Vallières
conseiller pédagogique en musique
Commission scolaire de Bellechasse

Participation à la rédaction des activités d'apprentissage et conception des fiches

Louise Lepage
formatrice en éducation
Louise Lepage enr.

Préparation

Madeleine Albert
agente de recherche
Le Directeur général des élections du Québec

Sylvie Deschênes
enseignante
Commission scolaire de Bellechasse

Lucie Lachance
enseignante
Commission scolaire de Bellechasse

Révision linguistique

Services linguistiques
Ministère de l'Éducation

Production

Danielle Bouchard
responsable des publications
Le Directeur général des élections du Québec

Conception et réalisation graphiques

Claude Baillargeon
graphiste

Illustration

Paule Thibault
illustratrice

Impression

Imprimerie Laurentide de Québec inc.

Le présent document est le fruit de la collaboration soutenue du Directeur général des élections du Québec et du ministère de l'Éducation.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui, à différents titres, ont travaillé à la réalisation de ce projet.

Dépôt légal - 2e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-21804-3

AVANT-PROPOS

Depuis quelques années, le Directeur général des élections du Québec forme le projet de sensibiliser le milieu scolaire à la très grande qualité du système électoral québécois, de même qu'aux droits et aux devoirs qui en découlent.

Le Directeur général des élections, avec la collaboration du ministère de l'Éducation, est donc heureux de proposer au personnel scolaire et aux élèves les documents *Les élections à l'école primaire* et *Les élections à l'école secondaire*.

Ce matériel éducatif, qui s'inspire de la Loi électorale, a été adapté afin de mieux répondre aux besoins des jeunes du milieu scolaire. Nous espérons qu'il facilitera la tâche des agentes et des agents d'éducation en vue de l'organisation d'activités qui visent à intéresser les jeunes au respect des principes de la démocratie en classe, à l'école et en société.

Le Directeur général des élections du Québec remercie le ministère de l'Éducation de son étroite collaboration qui a rendu possibles la réalisation et la diffusion de ces documents.

Pierre-F. Côté, C.R.
Directeur général des élections du Québec
Président de la Commission de la représentation électorale

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 6
Objectifs 7
Présentation 8

PREMIÈRE PARTIE 11

LES ÉLECTIONS AU QUÉBEC 12

1. LA DÉMOCRATIE 12

2. POURQUOI FAIT-ON DES ÉLECTIONS? 12

3. HISTORIQUE 13

4. LE DROIT DE VOTE 13

5. LES PARTIS POLITIQUES AU QUÉBEC 14

6. LA REPRÉSENTATIVITÉ 14
   6.1 La carte électorale 14
   6.2 Le mode de scrutin 15

7. LA LOI ÉLECTORALE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS 15
   7.1 La Loi électorale 15
   7.2 Le directeur général des élections 15

8. LES ÉTAPES D'UNE ÉLECTION 16
   8.1 Déclenchement des élections 16
   8.2 Établissement de la liste électorale 16
   8.3 Déclaration de candidature 17
   8.4 Vote 17
   8.5 Résultat de l'élection 18

DEUXIÈME PARTIE 19

9. LES ÉLECTIONS AU QUÉBEC: COMME UN GRAND SPECTACLE 20

TROISIÈME PARTIE 27

10. ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE
Activité 1 La vie en démocratie 28
Activité 2 Campagne anti-vandalisme 35
Activité 3 Un discours électoral... de vedettes!... 37
Activité 4 Vivre avec les lois 40
Activité 5 Des droits et libertés pour tous et toutes 44
Activité 6 Mots drôles et drôles de mots! 50
Activité 7 Des élections et du rythme 60

QUATRIÈME PARTIE 67

11. GUIDE PRATIQUE POUR TENIR UNE ÉLECTION À L'ÉCOLE PRIMAIRE 68

11.1 Le déroulement d'une élection 69
11.2 La description des phases 69
11.3 Les actrices et les acteurs 71
11.4 La description des rôles 72
11.5 Le matériel 74

ÉVALUATION DU DOCUMENT 79

INTRODUCTION

Au personnel scolaire,

Depuis l'implantation des nouveaux programmes d'études dans le système scolaire québécois, beaucoup d'énergies ont été déployées pour sensibiliser les jeunes à la question des droits et libertés. L'école est en effet un lieu tout à fait propice à l'éveil de l'intérêt des enfants à cette question.

Dans un document intitulé *Vivre à l'école*, le ministère de l'Éducation souligne justement le fait que « la participation des élèves à des conseils de classe ou à une association d'élèves de l'école doit être vue comme une activité de formation contribuant favorablement à leur développement général, particulièrement dans le domaine social, en offrant une expérience de vie démocratique[1] ». C'est dans cet ordre d'idées que nous vous proposons le matériel éducatif contenu dans les pages qui suivent.

Le présent document contribue au développement des services complémentaires. Il tient compte du contenu des programmes d'études de sciences humaines, et vise aussi les programmes de formation personnelle et sociale, de français et de musique.

Le directeur général des élections du Québec veut donc mettre à la disposition du personnel scolaire et des élèves un matériel éducatif qui tient compte à la fois du rôle de l'élève dans son milieu scolaire et des apprentissages liés à sa formation.

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Vivre à l'école — Cadre général d'organisation des services complémentaires*, Québec, ministère de l'Éducation, version révisée 1988, p. 23.

OBJECTIFS

Le présent document est conçu pour être utilisé surtout au deuxième cycle du primaire.

Il a comme objectifs de permettre à l'enfant de:

- connaître les éléments importants du système électoral québécois;
- se familiariser avec les différents mécanismes d'une élection;
- se sensibiliser au respect des principes de la démocratie dans la classe, dans l'école et dans la société.

PRÉSENTATION

Le présent document se divise en quatre parties.

Première partie	*Les élections au Québec*, texte destiné au personnel enseignant.
Deuxième partie	*Les élections au Québec : comme un grand spectacle*, texte à l'intention des élèves.
Troisième partie	*Activités d'apprentissage* comprenant des démarches pédagogiques complètes en sciences humaines, en formation personnelle et sociale, en français et en éducation musicale. Les sept activités proposées sont toutes en relation avec les objectifs des programmes d'études de ces disciplines.
Quatrième partie	*Guide pratique pour tenir une élection à l'école primaire*, destiné à l'enseignante ou à l'enseignant.

Tous ces documents sont reproductibles et vous pouvez les utiliser à votre guise. Vous trouverez aussi des fiches qui accompagnent les activités de la troisième partie. Elles sont reproductibles et portent le numéro de l'activité. Par exemple, F.1 signifie une fiche de la première activité. Ce chiffre est suivi d'un autre qui donne l'ordre d'utilisation dans le déroulement de l'activité ; par exemple, F.1.2 indique la deuxième fiche de la première activité.

À cela s'ajoute un formulaire d'évaluation vous permettant de nous faire connaître votre réaction à la suite de l'utilisation de ce matériel en milieu scolaire. Nous vous saurions gré de bien vouloir y répondre.

Dans le but d'intégrer le plus aisément possible cet outil pédagogique à votre gestion de classe, nous proposons la démarche décrite ci-dessous.

- L'enseignante ou l'enseignant lit le texte qui lui est destiné.
- Elle ou il présente aux élèves les différentes activités pédagogiques proposées. Le texte destiné aux élèves sera utilisé au cours de l'activité 3. L'activité 7 sera présentée par la ou le spécialiste en éducation musicale.
- L'enseignante ou l'enseignant, avec l'aide des élèves, prépare la tenue d'une élection et utilise alors le guide pratique.

Par cette dernière étape, les enfants peuvent vraiment mettre en application les notions apprises pendant les activités.

Nous souhaitons vivement que le présent document puisse contribuer à sensibiliser l'enfant à l'exercice des droits démocratiques.

Les élections à l'école primaire

PREMIÈRE PARTIE

Les élections au Québec

Les élections au Québec

1. LA DÉMOCRATIE

La population du Québec possède un outil dont l'importance, l'utilité et la force demeurent encore inconnues dans de nombreux endroits au monde. Il constitue un moyen de changement politique, social et culturel dans notre société. Cet outil, c'est le pouvoir pour chaque citoyenne et citoyen d'élire librement ceux et celles qui vont les gouverner.

Les fondements de notre système électoral tirent leur substance des principes mêmes de la démocratie. C'est ainsi qu'au Québec :

- le pouvoir appartient à l'ensemble des citoyennes et des citoyens ;
- la liberté des citoyennes et des citoyens est respectée ;
- les citoyennes et les citoyens ont des droits égaux.

Ce sont ces valeurs essentielles qui permettent de tenir des élections libres et justes au cours desquelles le peuple se donne des représentantes et des représentants politiques.

2. POURQUOI FAIT-ON DES ÉLECTIONS?

Puisqu'en démocratie, le pouvoir appartient au peuple, les citoyennes et les citoyens doivent choisir les personnes les plus à même de les représenter. C'est par un vote secret que sont désignés les députées et les députés et qu'est choisi l'un des partis politiques pour exercer le pouvoir à l'Assemblée nationale du Québec.

Mais là n'est pas la seule fonction des élections. La population de chaque région en profite aussi pour faire connaître ses besoins et ses priorités. Elle y voit un moyen de donner son opinion sur la performance des personnes élues du parti au pouvoir ou sur celle des partis d'opposition, ou encore, de signifier son accord ou son désaccord à l'égard d'un projet de société.

3. HISTORIQUE

Au Québec, notre système politique est un régime parlementaire hérité de l'Angleterre.

Il y a maintenant 200 ans que les Québécoises et les Québécois peuvent exercer leur droit de vote. En effet, la première campagne électorale remonte à 1792. Mais cela ne se passait pas comme aujourd'hui! À cette époque, les élections pouvaient durer plusieurs jours, les partis politiques n'existaient pas, et un candidat pouvait se présenter dans plusieurs comtés à la fois. Certains comtés avaient même droit à deux députés!

Depuis le milieu du XIX^{e} siècle, le mode de scrutin fait en sorte que le plus grand nombre de votes permet l'élection d'une seule personne par circonscription, lors d'un scrutin qui est tenu le même jour à l'échelle de tout le Québec.

Dans notre histoire politique, la démocratie a subi quelques accrocs. Ainsi, pendant longtemps, le droit de vote a été lié au sexe, à la propriété ou à d'autres critères. Par exemple, à une certaine époque, le droit de vote était réservé aux propriétaires et à certains locataires seulement. De plus, les femmes québécoises ont perdu leur droit de vote en 1849 et ne l'ont récupéré qu'en 1940. Ces problèmes n'existent plus chez nous, mais subsistent malheureusement à différents endroits dans le monde.

4. LE DROIT DE VOTE

De nos jours, toute personne de citoyenneté canadienne de 18 ans et plus et domiciliée au Québec depuis six mois peut voter ou se porter candidate à une élection.

Le droit de vote est d'une importance capitale. C'est un instrument de communication essentiel entre la population et le gouvernement. C'est aussi un privilège que nous possédons et nous

avons le devoir de l'utiliser. Car plus il y a de citoyennes et de citoyens qui participent aux élections, plus la démocratie est en bonne santé.

5. LES PARTIS POLITIQUES AU QUÉBEC

Un parti politique est un regroupement de personnes composé d'une ou d'un chef et de plusieurs membres qui défendent les mêmes idées de base. Leur but est d'obtenir le pouvoir et de former le gouvernement.

Il y a plusieurs partis politiques au Québec, dont certains sont très connus : le Parti libéral du Québec, le Parti Québécois ; d'autres le sont beaucoup moins : le Parti Vert du Québec, le Parti Citron.

Ces partis ont un programme politique dans lequel ils proposent certaines idées ; pendant la campagne électorale, ils demandent à la population de les appuyer. C'est alors qu'ils présentent des candidates et des candidats dans les différentes circonscriptions en vue de les faire élire. Le jour du vote, les électrices et les électeurs choisissent parmi ces personnes qui sera leur députée ou leur député.

6. LA REPRÉSENTATIVITÉ

6.1 LA CARTE ÉLECTORALE

Afin que toutes les citoyennes et tous les citoyens soient bien représentés à l'Assemblée nationale, le territoire du Québec a été découpé en 125 parties. Ces divisions sont appelées circonscriptions.

Les circonscriptions sont définies d'après différents facteurs. En général, elles contiennent à peu près le même nombre d'électrices et d'électeurs. Elles sont délimitées de façon à respecter les barrières physiques naturelles ou celles créées par les gens. Ainsi, les limites d'une circonscription sont parfois déterminées par une rivière, une montagne, ou encore une autoroute, des voies ferrées, les limites d'une municipalité.

Finalement, on tente de regrouper les personnes en tenant compte des préoccupations et des caractéristiques sociales qu'elles ont

en commun, de façon qu'elles aient le sentiment de faire partie d'une communauté homogène.

Actuellement, le Québec compte 125 circonscriptions qui portent toutes un nom différent.

6.2 LE MODE DE SCRUTIN

Chaque circonscription est représentée à l'Assemblée nationale par une seule personne : la députée ou le député. Le mode de scrutin utilisé au Québec permet à la candidate ou au candidat ayant obtenu le plus de votes dans une circonscription de devenir députée ou député.

7. LA LOI ÉLECTORALE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

7.1 LA LOI ÉLECTORALE

Si l'on veut que les élections soient justes et équitables, il faut établir certaines normes et certains principes qui s'appliquent de façon uniforme à tous. Ces principes sont contenus dans la Loi électorale. La Loi définit les règles du jeu d'une élection et réglemente aussi le financement des partis politiques. Entre autres, elle permet à toutes et à tous de se porter candidates ou candidats : aux pauvres comme aux riches. Elle empêche une personne de voter deux fois, et les grosses entreprises ne peuvent pas « acheter » un parti politique et le contrôler. Cette loi est très efficace. Elle a assaini nos mœurs politiques et garanti la tenue d'élections honnêtes. Les dispositions de la Loi électorale du Québec sont reconnues par plus d'un pays comme d'une grande équité.

7.2 LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Le directeur général des élections du Québec est la personne désignée par l'Assemblée nationale pour administrer cette loi. Il est en fait le gardien de la démocratie au Québec. C'est pourquoi son rôle est si important.

Sa tâche consiste à :

- veiller au respect de la Loi électorale ;
- assurer le bon déroulement des élections ;

- informer la population dans le but de faciliter l'exercice du droit de vote;
- présider la commission chargée de la confection de la carte électorale.

8. LES ÉTAPES D'UNE ÉLECTION

Jetons maintenant un coup d'œil sur le déroulement des élections au Québec.

Voici les étapes les plus importantes de la période électorale:

- déclenchement des élections;
- établissement de la liste électorale (recensement et révision);
- déclaration de candidature;
- vote;
- résultat de l'élection.

8.1 DÉCLENCHEMENT DES ÉLECTIONS

L'annonce des élections est faite par le premier ministre. Il en fixe le moment à sa guise. Cependant, le délai entre deux élections ne doit pas dépasser cinq ans. Cette annonce sonne le branle-bas de combat. C'est une période intense d'activités multiples autant du côté du directeur général des élections que du côté des partis politiques.

8.2 ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE ÉLECTORALE

- Recensement des électrices et des électeurs

Dès le déclenchement des élections, les personnes qui ont le droit de vote peuvent s'inscrire sur une liste appelée liste électorale. Les personnes qui ont la responsabilité de passer dans chaque maison au Québec et d'inscrire sur la liste le nom des électrices et des électeurs sont appelées recenseures ou recenseurs.

- Révision des listes électorales

Une fois le recensement terminé, une période de quelques jours est prévue afin de corriger les erreurs ou les omissions qui se sont produites lors du recensement: c'est la révision.

8.3 DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Dans chacune des 125 circonscriptions, des femmes et des hommes décident de se porter candidates et candidats pour l'un ou l'autre des partis. Le jour du vote, l'électrice et l'électeur auront donc un choix à faire entre ces personnes, mais une seule d'entre elles sera élue.

Dans le but de faire élire le plus grand nombre possible de leurs candidates et candidats, les partis politiques inondent de leur publicité les postes de radio et de télévision, les journaux et les panneaux-réclame. Les chefs s'affrontent, les candidates et les candidats visitent leurs électrices et leurs électeurs de porte en porte. Partout au Québec, c'est la grande euphorie de la campagne électorale. Le directeur général des élections doit veiller à ce que tout se passe dans le respect de la Loi électorale.

8.4 VOTE

- Organisation des bureaux de vote

Afin que tout se déroule comme prévu au moment du scrutin, il faut veiller à la préparation matérielle des bureaux de vote. Dans chaque circonscription, on prend donc les dispositions nécessaires afin que le nom de toutes les candidates et de tous les candidats d'une circonscription apparaisse sur le bulletin de vote. On doit aussi s'assurer d'avoir à sa disposition tous les outils indispensables pour l'élection : les tables, les boîtes de scrutin, les bulletins de vote, la liste électorale, les isoloirs et les crayons.

- Jour du scrutin

Dans chaque bureau de vote, plusieurs collaborent au déroulement de l'élection. La personne responsable du bureau de vote s'appelle la scrutatrice ou le scrutateur. Cette personne est assistée d'une ou d'un secrétaire. Tous les candidats et candidates peuvent avoir un représentant ou une représentante qui vérifie si tout se passe bien.

Dès 10 h, l'électrice ou l'électeur peut se présenter au bureau de vote. Elle ou il s'identifie, prend le bulletin de vote qui lui est remis et se dirige vers l'isoloir. Elle ou il inscrit alors une marque dans le cercle situé à la droite du nom de la candidate ou du candidat de son choix. Les quatre signes acceptés sont les suivants : +, ×, ✓, −. Après avoir voté, l'électrice ou l'électeur dépose son bulletin de vote dans la boîte de scrutin. Personne ne peut savoir pour qui elle ou il a voté. **Son vote est secret.**

8.5 RÉSULTAT DE L'ÉLECTION

À 20 h, on ferme tous les bureaux de vote. La scrutatrice ou le scrutateur compte les bulletins de vote en présence de la ou du secrétaire et des représentantes ou représentants des candidates ou des candidats. C'est à ce moment que l'on sait enfin qui est élu députée ou député de la circonscription.

Le parti politique qui fait élire le plus grand nombre de députées et de députés forme le gouvernement. La chef ou le chef de ce parti devient donc la première ministre ou le premier ministre du Québec. De façon courante, on dit des députées et des députés élus qui sont d'un autre parti politique qu'ils sont dans l'opposition.

Ainsi, c'est la population qui décide. Par la structure même du système électoral québécois, le peuple du Québec choisit librement ses représentantes et ses représentants.

Mieux vaudrait ne jamais perdre de vue l'importance du droit de vote. C'est une grande chance que de pouvoir exprimer notre opinion sur les décisions que prennent nos élues et élus. Le fait de voter constitue en quelque sorte le premier jalon de la participation d'un peuple aux affaires publiques.

Les élections au Québec: comme un grand spectacle

9. LES ÉLECTIONS AU QUÉBEC : COMME UN GRAND SPECTACLE

9.1 Savais-tu qu'il y a un fabuleux trésor caché au Québec ? Ce trésor est si précieux qu'à bien des endroits dans le monde, des gens luttent pour l'obtenir alors que nous, on l'a à la portée de la main. Ce trésor, c'est la « démocratie ».

La démocratie, c'est une façon de vivre selon laquelle toutes les personnes sont libres et égales entre elles. Le pouvoir appartient alors au peuple et non à quelques personnes qui décident tout sans jamais rendre de comptes aux autres. Et cela, c'est vraiment précieux.

Les élections au Québec, c'est une façon de mettre en pratique la **démocratie**.

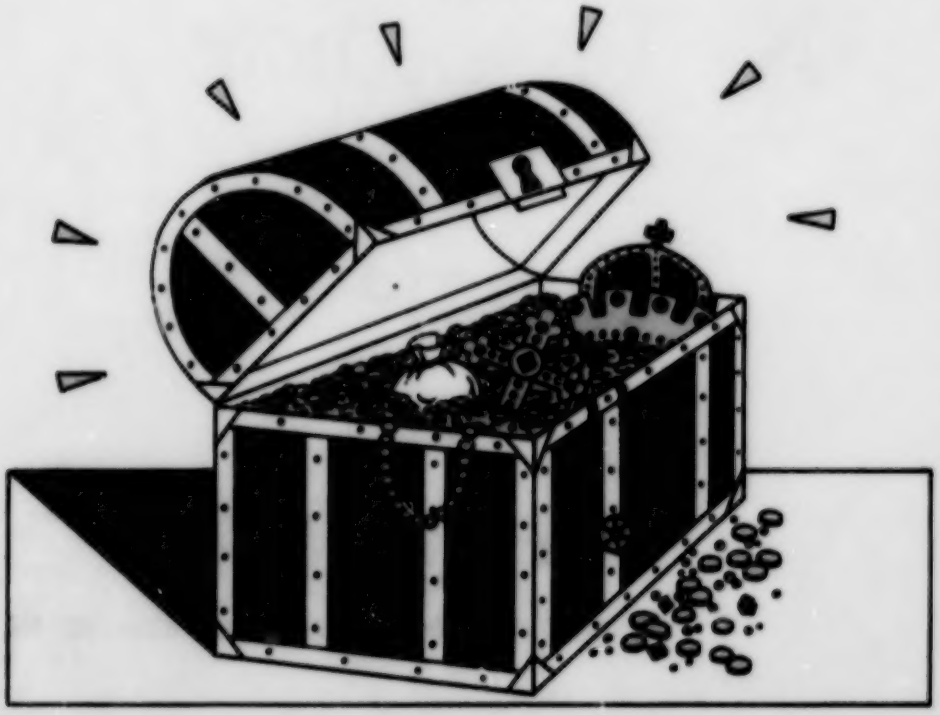

9.2 Une élection, c'est comme un grand spectacle de musique. Toi, tu es libre de préférer un groupe à un autre et tu choisis celui que tu aimes le plus. Les élections, c'est pareil. Elles nous permettent de choisir parmi nos semblables les meilleures personnes pour nous représenter. En votant, on choisit une première ministre ou un premier ministre et son équipe pour qu'ils forment le gouvernement.

9.3 Tu aimes probablement tout savoir sur tes vedettes préférées : d'où elles viennent, depuis quand elles jouent de la musique, quel est leur âge. Tu trouveras ici, en résumé, la petite histoire de ce grand spectacle de la politique au Québec.

- La première campagne électorale a eu lieu en 1792, il y a 200 ans. À cette époque, les élections n'étaient pas aussi justes qu'aujourd'hui.
- De 1849 à 1940, les femmes n'avaient pas le droit de voter.
- Notre système politique est un héritage de l'Angleterre.
- Notre façon de voter est la même depuis le milieu du XIX^{e} siècle : la personne qui obtient le plus grand nombre de votes est élue.

9.4 Il n'y a peut-être pas d'âge pour aimer la musique, mais il y a un âge minimum pour voter aux élections. Il faut être âgé d'au moins 18 ans. Mais cela ne t'empêche pas de voter dans d'autres circonstances : à l'école, dans une équipe sportive ou au terrain de jeu, par exemple.

Il est important de nous servir de notre droit de vote. C'est notre façon de donner notre idée sur ce qui se passe dans la société. Si nous ne le faisons pas, comment veux-tu qu'on tienne compte de notre opinion ?

9.5 Un parti politique, c'est un peu comme un groupe rock. C'est un groupe de personnes formé d'une ou d'un chef et de plusieurs membres qui travaillent pour la même cause: conquérir le pouvoir pour les uns, donner une bonne performance pour les autres. Comme en musique, certains groupes ou partis sont très connus, d'autres le sont beaucoup moins.

9.6 Pour donner un spectacle, il faut une scène. La scène ici, c'est le grand territoire du Québec découpé en 125 morceaux. Ces morceaux sont appelés des **circonscriptions**. Les circonscriptions contiennent à peu près le même nombre d'électrices et d'électeurs. Chaque circonscription est représentée par une seule personne: la députée ou le député.

9.7 Un certain nombre de règles régissent un spectacle musical. Par exemple, le spectacle doit commencer et finir à des heures précises, sur une scène de plus ou moins grande dimension; il y a des choses qu'on peut faire et d'autres qu'on ne peut pas se permettre.

Aux élections, ces règles font partie de la **Loi électorale**. Cette loi est très juste et elle définit les règles du jeu d'une élection. Ainsi, nos élections sont sans tricherie.

La personne qui fait appliquer cette loi se nomme le **directeur général des élections**. C'est grâce à lui si tout se déroule bien et que la loi est respectée. C'est un peu l'organisateur et le gardien de l'ordre du spectacle.

9.8 Imagine-toi que le premier ministre vient juste d'annoncer la tenue prochaine d'une élection. Remettons-nous en mémoire le décor.

- Le spectacle: c'est l'élection.
- La scène: c'est le Québec divisé en 125 morceaux.
- Les groupes rock: ce sont les partis politiques.
- Les membres du groupe: ce sont les candidates et les candidats. La plupart sont membres d'un parti politique et toutes et tous veulent se faire élire dans une circonscription.
- La chef ou le chef du groupe: c'est la chef ou le chef du parti politique.
- Les admiratrices et les admirateurs du groupe: ce sont les électrices et les électeurs.

- L'organisateur du spectacle: c'est le directeur général des élections.

Voici maintenant comment le spectacle se déroule.

- Le directeur général des élections fait en sorte que toutes les électrices et tous les électeurs soient inscrits sur la **liste électorale**.
- Les candidates et les candidats font des discours, défendent leur point de vue et essaient de convaincre les électrices et les électeurs de voter pour eux.
- Les partis politiques font de la publicité à la télé, dans les journaux, dans les rues, partout!
- Pendant ce temps, on prépare les bureaux de vote afin que tout soit prêt pour le jour du vote.
- Une fois le grand jour arrivé, les électrices et les électeurs votent de façon secrète pour la candidate ou le candidat de leur choix en faisant un des quatre signes suivants à côté de leur nom: +, ×, ✓, −.
- Dans la soirée, le résultat du vote est dévoilé. Nous savons enfin qui sera députée ou député de chaque circonscription et quel est le parti qui formera le gouvernement.
- La première ministre ou le premier ministre et ses principaux députés et députées viennent à la télé saluer leur public.
- ... Rideau.

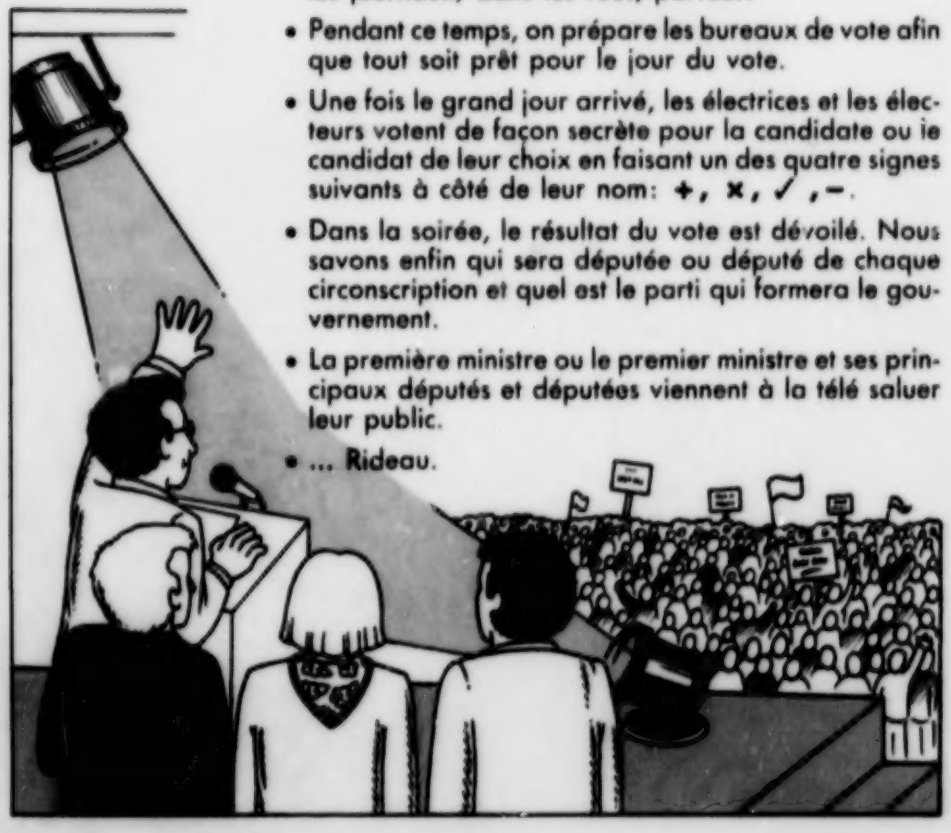

Les élections à l'école primaire

TROISIEME PARTIE

Activités d'apprentissage

ACTIVITÉ 1 LA VIE EN DÉMOCRATIE

SCIENCES HUMAINES

LIENS AVEC LE PROGRAMME

Cette activité peut être reliée aux objectifs décrits ci-dessous.

Objectif intermédiaire 4.2.1:	indiquer divers mécanismes et institutions fondés sur l'exercice formel des droits démocratiques dans son milieu.
Objectif intermédiaire 4.2.2:	indiquer diverses situations dans lesquelles on exerce, de façon informelle, des droits démocratiques.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

- Amener l'enfant à mieux connaître quelques situations où l'on exerce ses droits démocratiques.

DÉROULEMENT

Durée totale: 75 minutes

En groupe (10 minutes)

- L'enseignante ou l'enseignant pose aux élèves les questions suivantes:
  - « As-tu déjà voté? Où? Dans quelles circonstances? »
  - « As-tu déjà été consulté pour un projet quelconque? Où? Dans quelles circonstances? »
  - « Y-a-t-il des adultes de ta connaissance qui ont vécu ces situations? Où? Dans quelles circonstances? »
- Par une discussion, elle ou il amène les élèves à mentionner divers mécanismes démocratiques: l'élection, le référendum, la réunion d'information ou de consultation. Chaque fois qu'un des termes est énoncé par les élèves, il est écrit au tableau par celui ou celle qui l'a dit ou par la personne qui enseigne.

En équipes de trois (15 minutes)

- **Les élèves cherchent, dans leur dictionnaire ou dans un autre volume, la définition des mots écrits au tableau. Elles ou ils les notent sur la fiche 1.1 - Cela veut dire...**

- **Les élèves font ensuite, à l'aide de la fiche 1.2 - La démocratie, ça existe!, un tableau des diverses institutions où sont appliqués les mécanismes démocratiques: parti politique, syndicat, coopérative, comité d'école, comité de parents, comité de citoyennes et de citoyens et autres. Elles ou ils peuvent utiliser, entre autres, les exemples donnés lors de la discussion ou faire une recherche dans le manuel *Images du Québec*[1], aux pages 198 à 201.**

En groupe (10 minutes)

- **L'enseignante ou l'enseignant fait une mise en commun du travail des équipes et donne aux élèves une information pertinente au sujet des élections et des partis politiques à partir des chapitres 2 et 5 de la première partie du présent document.**

En équipes de trois (15 minutes)

- **Les élèves établissent, à l'aide de la fiche 1.3 - La démocratie... pour moi aussi!, une liste de situations où elles et ils exercent à leur façon les droits démocratiques: entre amis, chez les scouts ou les guides, à l'école, dans une équipe sportive. Elles et ils peuvent alimenter leur liste par une recherche effectuée aux pages 194 à 197 du manuel *Images du Québec*[2].**

En groupe (10 minutes)

- **L'enseignante ou l'enseignant demande aux membres des différentes équipes les exemples et les situations de vie démocratique qu'ils ont trouvés. Elle ou il pose ensuite les questions suivantes:**

    - **« T'arrive-t-il de vivre des situations où les décisions ne se prennent pas de façon démocratique? Comment cela se passe-t-il? Comment te sens-tu dans ces circonstances? »**

---

1. PICARD, J.-L., *Images du Québec*, Montréal, CEC, 1986, p. 198 à 201.
2. *Ibid.*, p. 194 à 197.

Individuellement (15 minutes)

- **Pour terminer, les élèves illustrent par un dessin sur la fiche 1.4 - Moi, j'me sens... ce qu'ils ressentent face à de telles situations.**

MATÉRIEL

- **Fiche 1.1 - Cela veut dire...**
- **Fiche 1.2 - La démocratie, ça existe!**
- **Fiche 1.3 - La démocratie... pour moi aussi!**
- **Fiche 1.4 - Moi, j'me sens...**
- **Dictionnaires**
- **Feuilles, crayons de plomb**
- **Crayons de couleur**
- ***Images du Québec* (manuel de l'élève), PICARD, Jean-Luc, Montréal, CEC, 1986, 224 pages.**

Consigne : cherchez et écrivez la définition de chacun des mots qui suivent.

ÉLECTION

RÉFÉRENDUM

RÉUNION D'INFORMATION

RÉUNION DE CONSULTATION

F.1.2

LA DÉMOCRATIE, ÇA EXISTE!

Consigne : trouvez divers groupes de personnes qui appliquent les mécanismes démocratiques qui sont nommés.

ÉLECTION	RÉFÉRENDUM	RÉUNION D'INFORMATION	RÉUNION DE CONSULTATION

La démocratie... Pour moi aussi !

Consigne : vous aussi vous exercez vos droits de façon démocratique ; trouvez des situations de votre vie où cela est arrivé.

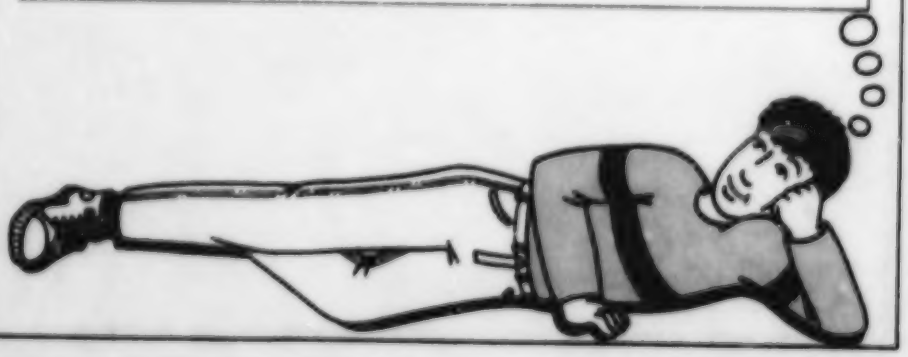

F.1.4

MOI, J'AI SENS...

Consigne : dessine ce que tu ressens lorsque des décisions ne se prennent pas de façon démocratique.

ACTIVITÉ 2 CAMPAGNE ANTI-VANDALISME

FORMATION PERSONNELLE ET SOCIALE
Volet *ÉDUCATION À LA VIE EN SOCIÉTÉ*

LIENS AVEC LE PROGRAMME

Cette activité peut être reliée aux objectifs décrits ci-dessous.

Objectif intermédiaire 5.2:	identifier les besoins que satisfait l'utilisation de biens et services.
Objectif intermédiaire 5.3:	relever dans son milieu des exemples où les biens et services publics ont subi des dommages matériels importants.
Objectif intermédiaire 5.5:	imaginer les motifs qui amènent les personnes à commettre volontairement des actes de vandalisme.
Objectif intermédiaire 5.6:	connaître les conséquences personnelles et sociales des actes de vandalisme.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

- **Permettre à l'enfant de prendre conscience des méfaits du vandalisme causés au matériel électoral.**

DÉROULEMENT

Durée totale: 50 minutes

En groupe (20 minutes)

- **L'enseignante ou l'enseignant pose aux élèves les questions suivantes pour stimuler une discussion:**
  - **« As-tu déjà vu de la publicité en relation avec une élection municipale, provinciale ou fédérale? Quelle forme prenait-elle? » (annonces à la télé, à la radio, dans les journaux ou les dépliants, sur les poteaux ou les panneaux-réclame)**

- « À quoi sert cette publicité? » (informer la population, faire connaître les candidates et les candidats, les idées ou le programme d'un parti politique)

- « As-tu déjà vu des affiches ou des panneaux-réclame ayant subi des dommages à cause du vandalisme? Décris la situation? » (pancartes jetées par terre ou déchirées, panneaux « barbouillés », messages irrespectueux écrits à la main sur des panneaux publicitaires, etc.)

- « Quels sont les motifs qui amènent les personnes à commettre ces actes? » (la jalousie, la rivalité, la compétition, le non-respect de l'adversaire, l'insatisfaction par rapport à un politicien connu, etc.)

- La personne qui donne le cours demande ensuite aux enfants d'énumérer les conséquences, pour la société, d'actes de vandalisme sur du matériel publicitaire électoral. Elle écrit leurs réponses au tableau.

  Réponses possibles:

  - perte d'une source d'information
  - coûts pour la société
  - laideur
  - limite du matériel disponible
  - perte de temps, d'énergie et d'argent pour ceux qui ont installé le matériel publicitaire.

En équipes de quatre (30 minutes)

- Les élèves fabriquent des panneaux-réclame à l'aide de grands cartons et de crayons de couleur. Sur le côté gauche du carton, les élèves illustrent ce qu'elles ou ce qu'ils peuvent faire, lors d'une élection, pour respecter et faire respecter le matériel publicitaire électoral et écrivent, sur le côté droit, une conséquence que cela peut avoir pour eux et pour la société. Ces panneaux-réclame peuvent être affichés dans la classe, ou à divers endroits dans l'école à l'occasion d'une élection, pour inciter les élèves à respecter les affiches électorales.

MATÉRIEL

- Tableau et craie
- Cartons et crayons de couleur

ACTIVITÉ 3 UN DISCOURS ÉLECTORAL... DE VEDETTES!

FRANÇAIS

LIENS AVEC LE PROGRAMME

Cette activité peut être reliée aux objectifs décrits ci-dessous.

Objectif:	lecture de textes à caractère informatif
Objectif:	rédaction de textes à caractère incitatif

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

- **Amener l'enfant à se rendre compte de l'importance du caractère incitatif dans un discours électoral.**

DÉROULEMENT

Durée totale: 75 minutes

En groupe (15 minutes)

- L'enseignante ou l'enseignant demande aux élèves de raconter ce qu'elles ou ce qu'ils connaissent des élections. Chaque élève lit individuellement le texte de la deuxième partie *Les élections au Québec: comme un grand spectacle*.

- La personne qui enseigne interroge les élèves sur leur chanteuse préférée ou leur chanteur préféré. Elle leur demande ensuite d'imaginer que cette personne veut se présenter aux élections:

  - « Suppose que ta vedette préférée vient de t'appeler pour te dire qu'elle se présente aux élections et elle veut que tu lui écrives un discours. »

- Après avoir laissé un moment de silence pour que les élèves imaginent la situation, l'enseignante ou l'enseignant leur pose les questions suivantes:

  - « Ta vedette préférée aurait-elle le même message électoral que nos politiciennes et nos politiciens? »
  - « Quel serait son message? »
  - « Quels moyens spectaculaires utiliserait-elle pour convaincre son public de voter pour elle? »

- « Quelles promesses extraordinaires cette vedette serait-elle prête à faire pour inciter les gens à voter pour elle? »

- La personne qui donne le cours fait comprendre aux élèves qu'elles et qu'ils doivent écrire le texte à la première personne (donc en utilisant le « je ») puisqu'elles et qu'ils ont à s'imaginer que c'est leur vedette préférée qui prononcera leur discours.

  Pendant la composition du discours, elle aide les élèves en suggérant à l'occasion un mot ou une expression de façon à conserver au texte son caractère incitatif.

  En équipes de trois (30 minutes)

- Chaque équipe se choisit une vedette et compose à son intention un discours qui doit contenir des arguments incitant les électrices et les électeurs à voter « du bon bord ». Ce discours est ensuite écrit sur la fiche 3.1 — **Mon discours électoral**. Après la révision du texte, une ou un membre de l'équipe, conseillé par les élèves de son équipe, s'exerce à prononcer le discours qu'elles et qu'ils viennent de créer.

  En groupe (25 minutes)

- Chaque discours est ensuite présenté à la classe. Après chaque présentation, l'enseignante ou l'enseignant pose aux élèves la question suivante :

  - « Ce discours nous incitait-il vraiment à voter pour la candidate ou le candidat? »

    Lorsque tous ont terminé, elle ou il remet à chaque élève un bulletin de vote et l'on procède au vote secret pour élire, à partir des discours entendus, la vedette qui a les meilleurs arguments.

- Elle ou il fait ensuite le décompte des votes et proclame la vedette élue.

- Pour réaliser cette activité, la personne qui donne le cours peut se référer au *Guide pratique pour tenir une élection à l'école primaire* qui se trouve en quatrième partie du présent document.

MATÉRIEL

- Texte de la deuxième partie *Les élections au Québec : comme un grand spectacle* pour chaque élève
- Fiche 3.1 - Mon discours électoral
- Bulletins de vote

MON DISCOURS ÉLECTORAL

Consigne: écrivez le discours qui pourra faire élire votre vedette.

ACTIVITÉ 4 VIVRE AVEC LES LOIS...

FORMATION PERSONNELLE ET SOCIALE
Volet *ÉDUCATION À LA VIE EN SOCIÉTÉ*

LIENS AVEC LE PROGRAMME

Cette activité peut être reliée aux objectifs décrits ci-dessous.

Objectif intermédiaire 10.4:	nommer différentes lois dans la société québécoise.
Objectif intermédiaire 10.5:	identifier les raisons d'être des lois.
Objectif intermédiaire 10.6:	nommer les personnes chargées de faire observer la loi.
Objectif intermédiaire 10.9:	exprimer son opinion personnelle sur cette loi.
Objectif intermédiaire 10.10:	identifier les implications du non-respect de cette loi.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

- **Amener l'enfant à reconnaître l'existence et la raison d'être de la Loi électorale.**

DÉROULEMENT

Durée totale: 70 minutes

En groupe (10 minutes)

- L'enseignante ou l'enseignant commence l'activité en demandant aux élèves de nommer quelques lois qu'elles ou qu'ils connaissent, par exemple, la loi sur la langue, la loi de la protection de la jeunesse, la loi sur l'environnement. Elle ou il leur demande ensuite d'expliquer à quoi sert chaque loi mentionnée.

Individuellement (10 minutes)

- **Les élèves lisent la fiche 4.1 — Les élections au Québec : comme un grand spectacle.**

En groupe (15 minutes)

- **Après la lecture, la personne qui donne le cours pose aux élèves les questions suivantes :**

  - **« Peux-tu me parler maintenant d'une autre loi ? »**
  - **« À quoi sert la Loi électorale ? »**
  - **« Qui est chargé de la faire appliquer ? Quel est son rôle ? »**

Elle complète les réponses des enfants à partir des renseignements donnés au chapitre 7 de la première partie du présent document, *La Loi électorale et le directeur général des élections*. Les élèves établissent ensuite, par une discussion avec l'enseignante ou l'enseignant, les conséquences pour la société du non-respect de cette loi :

- **injustice :**
  - **— s'il n'y avait pas de limite pour les dépenses électorales, seules les personnes riches pourraient être élues ;**
  - **— si le déroulement du vote n'était pas surveillé, les personnes ayant obtenu le plus grand nombre de votes ne seraient pas nécessairement élues ;**
  - **— s'il n'y avait pas de règles concernant les listes électorales, ton nom pourrait être rayé de la liste et tu ne pourrais pas voter ;**
- **illégalité :**
  - **— si le déroulement du vote n'était pas surveillé, une personne pourrait voter deux fois ;**
- **violence :**
  - **— si le vote n'était pas secret, on pourrait t'intimider ou te battre pour avoir voté pour une candidate ou un candidat plutôt qu'une autre ou qu'un autre ;**

- menace : — si le vote n'était pas secret, on pourrait t'obliger à voter pour une candidate ou un candidat qui ne correspond pas à ton choix.

En équipes de trois (25 minutes)

- Les élèves préparent des improvisations ou des jeux mimés pour illustrer une situation où la Loi électorale est respectée ou n'est pas respectée.

  Exemples :

  - un groupe décide d'élire une personne ; une autre personne puissante s'impose et prend sa place ;
  - une personne pauvre se présente comme candidate et observe la Loi électorale ; une autre paie les gens pour obtenir leur vote ;
  - il y a un vote à main levée ; les personnes qui ont perdu l'élection bousculent celles qui ont voté contre elles.

En groupe (20 minutes)

- Après les présentations des diverses situations, la personne qui enseigne conclut l'activité avec la question suivante :

  - « À ton avis, la Loi électorale est-elle juste ? Est-elle utile ? »

MATÉRIEL

- Fiche 4.1 - Les élections au Québec : comme un grand spectacle.
- Texte *La Loi électorale et le directeur général des élections* (première partie du présent document, chapitre 7).

9. LES ÉLECTIONS AU QUÉBEC : COMME UN GRAND SPECTACLE

9.7 Un certain nombre de règles régissent un spectacle musical. Par exemple, le spectacle doit commencer et finir à des heures précises, sur une scène de plus ou moins grande dimension; il y a des choses qu'on peut faire et d'autres qu'on ne peut pas se permettre.

Aux élections, ces règles font partie de la **Loi électorale**. Cette loi est très juste et elle définit les règles du jeu d'une élection. Ainsi, nos élections sont sans tricherie.

La personne qui fait appliquer cette loi se nomme le **directeur général des élections**. C'est grâce à lui si tout se déroule bien et que la loi est respectée. C'est un peu l'organisateur et le gardien de l'ordre du spectacle.

ACTIVITÉ 5 DES DROITS ET LIBERTÉS POUR TOUTES ET TOUS

SCIENCES HUMAINES

LIENS AVEC LE PROGRAMME

Cette activité peut être reliée aux objectifs décrits ci-dessous.

Objectif intermédiaire 4.4.1: décrire quelques situations où les droits et libertés des citoyennes et des citoyens sont susceptibles d'être lésés.

Objectif intermédiaire 4.4.3: à partir des faits de l'actualité mondiale, indiquer quelques situations où l'exercice des droits et libertés démocratiques est réduit ou empêché.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

- Amener l'enfant à comprendre la nécessité de respecter les droits et libertés démocratiques.

DÉROULEMENT

Durée totale: 75 minutes

En groupe (10 minutes)

- L'enseignante ou l'enseignant interroge les élèves:
  - « Dernièrement, as-tu entendu parler de situations dans le monde où les droits et libertés des personnes ne sont pas respectés? »
  - « Peux-tu m'en citer quelques-unes? » (discrimination sexuelle, raciale, religieuse, désinformation, droit au travail, droit de vote non reconnu à toutes et à tous)
  - « Crois-tu que dans les faits de l'actualité, on puisse trouver des exemples d'endroits où l'on empêche les gens de voter? »

En équipes de trois (20 minutes)

- À partir d'extraits vidéo d'émissions d'information ou de bulletins de nouvelles, d'articles de journaux ou de revues, ou encore en utilisant le manuel *Images du Canada* de J.-L. Picard (pages 154 à 157), les élèves font une recherche dans les faits de l'actualité. Elles et ils tentent de retracer des situations où le droit de vote, le droit de former un parti politique ou le droit d'exprimer son opinion sur le gouvernement ne sont pas respectés. Elles et ils notent les résultats de ces recherches sur la fiche 5.1 - Non à la démocratie.

En groupe (15 minutes)

- Lorsque tous et toutes ont terminé, la personne qui donne le cours permet à chacune des équipes d'échanger le fruit de son travail avec le groupe.

- Elle demande ensuite aux élèves si elles ou s'ils croient que les trois droits fondamentaux, dont on a parlé tantôt, sont respectés au Québec. Pour stimuler la discussion, l'enseignante ou l'enseignant donne quelques informations puisées au chapitre 1, *La démocratie*, et au chapitre 4, *Le droit de vote*. En parallèle, les enfants peuvent se documenter rapidement avec la fiche 5.2 - Les élections au Québec: comme un grand spectacle.

En équipes de trois (15 minutes)

- La personne qui enseigne découpe les phrases de la fiche 5.3 - Droits respectés, droits non respectés en s'assurant qu'il y a autant de phrases que d'équipes. Elle peut aussi trouver elle-même des phrases plus près des situations vécues par les élèves de l'école. Chaque phrase présente une situation différente où un droit est respecté ou bafoué.

  Un ou une élève de chacune des équipes pige un carton et prend, avec les élèves de son équipe, quelques minutes pour préparer un jeu de rôle sur la situation décrite.

En groupe (15 minutes)

- Chaque équipe présente sa situation au groupe.

MATÉRIEL

- Fiche 5.1 - Non à la démocratie
- Fiche 5.2 - Les élections au Québec : comme un grand spectacle
- Fiche 5.3 - Droits respectés, droits non respectés (les phrases sont découpées pour que chaque équipe en ait une)
- Articles de journaux ou de revues
- Livre *Images au Canada* (manuel de l'élève), PICARD, Jean-Luc, Montréal, CEC, 1987, 224 pages
- Vidéocassette préparée par l'enseignante ou l'enseignant
- Texte *Les élections au Québec*, chapitres 1 et 4

F.S.1

NON À LA DÉMOCRATIE

Consigne : notez toutes les situations où, selon vous, les droits démocratiques ne sont pas respectés.

F.5.2

1. LES ÉLECTIONS AU QUÉBEC : COMME UN GRAND SPECTACLE

9.1 Savais-tu qu'il y a un fabuleux trésor caché au Québec? Ce trésor est si précieux qu'à bien des endroits dans le monde, des gens luttent pour l'obtenir alors que nous, on l'a à la portée de la main. Ce trésor, c'est la « **démocratie** ».

La démocratie, c'est une façon de vivre selon laquelle toutes les personnes sont libres et égales entre elles. Le pouvoir appartient alors au peuple et non à quelques personnes qui décident tout sans jamais rendre de comptes aux autres. Et cela, c'est vraiment précieux.

Les élections au Québec, c'est une façon de mettre en pratique la **démocratie**.

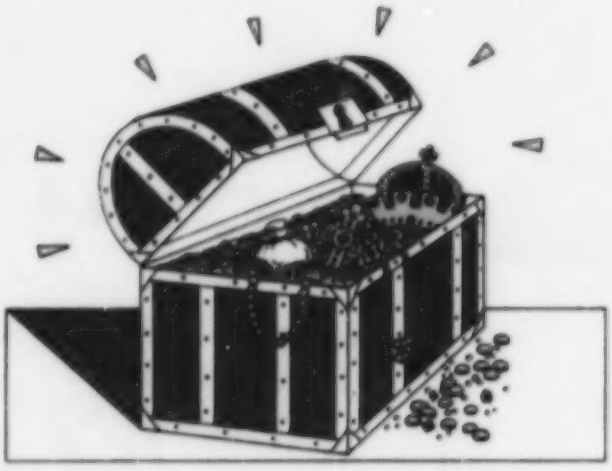

9.4 Il n'y a peut-être pas d'âge pour aimer la musique, mais il y a un âge minimum pour voter aux élections. Il faut être âgé d'au moins 18 ans. Mais cela ne t'empêche pas de voter dans d'autres circonstances : à l'école, dans une équipe sportive ou au terrain de jeu, par exemple.

Il est important de nous servir de notre droit de vote. C'est notre façon de donner notre idée sur ce qui se passe dans la société. Si nous ne le faisons pas, comment veux-tu qu'on tienne compte de notre opinion?

Une élève lève la main pour parler et une autre élève répond à sa place.

En revenant le lundi matin, les appareils de jeu dans la cour d'école sont endommagés.

Quelques élèves vont au cours de morale et les autres ont bien hâte de savoir ce qu'elles ou qu'ils y ont appris.

Après une bagarre dans la cour d'école, l'aide de la directrice a permis à deux élèves de se parler et de se comprendre.

Le « prof » oblige les élèves à toujours former les mêmes équipes.

Un élève prend et détériore les choses d'un autre élève, et personne n'intervient.

Dans chaque classe, on élit une ou un élève comme représentante ou représentant au conseil des élèves de l'école.

Les gars de sixième agacent une fille de cinquième parce qu'elle s'est maquillée.

Une enseignante respecte une élève qui a des difficultés et l'aide à réussir selon ses capacités.

Un groupe de « grands » terrorisent les plus jeunes.

ACTIVITÉ 6 MOTS DRÔLES ET DRÔLES DE MOTS!

FRANÇAIS

LIENS AVEC LE PROGRAMME

Cette activité peut être reliée aux objectifs décrits ci-dessous.

Objectif:	lecture de textes à caractère informatif
Objectif:	rédaction de textes à caractère poétique ou ludique

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

- **Permettre à l'enfant de se familiariser avec le vocabulaire relatif aux élections.**

DÉROULEMENT

Durée totale: 75 minutes

Individuellement (15 minutes)

- L'enseignante ou l'enseignant passe aux enfants la fiche 6.1 - Le lexique et leur demande de la lire. Elle ou il découpe les mots de la fiche 6.2 - Liste des termes du lexique, de façon à créer des sons de une à deux syllabes. (Exemple: le mot candidate peut donner CAN et DIDATE). Les mots coupés sont mélangés ensemble et sont épinglés pêle-mêle au babillard.

- Chaque élève reçoit de l'enseignante ou l'enseignant un carton rectangulaire et vierge (20 cm sur 8 cm) ainsi qu'un des cinq débuts de phrases de la fiche 6.3 - Si tu imagines... Les élèves n'ont pas toutes et tous la même phrase. Quelques élèves travailleront sur la phrase a, d'autres sur la phrase b, et ainsi de suite. Il est donc important que les élèves gardent leur phrase secrète.

- Par un exercice de visualisation, chaque enfant imagine différentes façons humoristiques de compléter la phrase qui lui a été attribuée. Elle ou il écrit ensuite cette fin de phrase sur le carton reçu précédemment.

En groupe (30 minutes)

- La personne qui donne le cours écrit sur un carton: « Le ou la ..... dit: si j'étais élu ou élue aux élections... » et elle l'épingle au centre du babillard. Elle demande ensuite à une ou un élève de venir créer le nom d'un personnage imaginaire en associant diverses syllabes obtenues à partir des mots découpés en début d'activité et de placer ce nom entre les mots « Le ou la » et « dit » de la phrase affichée au babillard.

- Elle explique alors à toute la classe que les personnages imaginaires se sentent excités à l'idée de devenir députées ou députés et ont vraiment de drôles de réactions. L'élève ajoute alors à la droite du babillard la fin de phrase humoristique qu'elle ou qu'il a créée auparavant sur son petit carton. Voici un exemple de phrase qui pourrait être dite par un personnage fictif: « Le DÉ LEC TO CIR dit: SI J'ÉTAIS ÉLU AUX ÉLECTIONS... JE SAUTILLERAIS TOUT PARTOUT ET JE VOLERAIS EN CERCLE DANS LES AIRS EN GROGNANT! »

- L'enseignante ou l'enseignant continue l'activité en demandant à chaque élève de venir créer un nouveau personnage et de l'associer à une nouvelle phrase. Elle ou il demande aux élèves de commenter l'activité quant aux résultats des différentes opérations de permutation et de substitution et les amène à s'imaginer l'apparence du nouveau personnage créé par l'assemblage des parties de mots.

En groupe (15 minutes)

- La personne qui enseigne demande aux élèves de reformer à tour de rôle un mot du lexique en replaçant les cartons dans le bon ordre. Le groupe tente alors d'expliquer en termes simples la signification de chaque mot reconstitué.

Individuellement (15 minutes)

- Pour terminer l'activité, chaque élève dessine le personnage qu'il a créé sur la fiche 6.4 - **Portrait d'un drôle d'ami.**

MATÉRIEL

- Fiche 6.1 - Le lexique
- Fiche 6.2 - Liste des termes du lexique (pour découper)
- Fiche 6.3 - Si tu imagines... (découpée en phrases séparées selon le nombre d'élèves)
- Fiche 6.4 - Portrait d'un drôle d'ami
- Ciseaux
- Cartons de 20 cm sur 8 cm pour chaque élève
- Grand carton pour écrire: LE OU LA ..... DIT: SI J'ÉTAIS ÉLU OU ÉLUE AUX ÉLECTIONS...
- Punaises, épingles ou colle
- Babillard

LE LEXIQUE

1. **Démocratie :**
   régime politique dans lequel les personnes sont égales entre elles, leur liberté est respectée et elles ont le pouvoir d'élire leurs représentantes et leurs représentants.

2. **Liste électorale :**
   liste sur laquelle sont inscrits les noms des électrices et des électeurs.

3. **Circonscription :**
   division du territoire du Québec regroupant chacune à peu près le même nombre d'électrices et d'électeurs.

4. **Campagne électorale :**
   période qui précède le jour des élections pendant laquelle les candidates et les candidats essaient de convaincre les électrices et les électeurs de leur accorder leur vote.

5. **Parti politique :**
   regroupement de plusieurs personnes qui cherchent à exercer le pouvoir et qui défendent les mêmes idées.

6. **Candidate ou candidat :**
   personne qui tente de se faire élire.

7. **Députée ou député :**
   candidate élue ou candidat élu qui représente les électrices et les électeurs à l'Assemblée nationale.

8. **Première ou premier ministre :**
   chef du parti qui a remporté les élections. (C'est la première ministre ou le premier ministre qui est à la tête du gouvernement du Québec.)

9. **Électrice ou électeur :**
   personne qui a le droit de voter.

10. **Directrice générale ou directeur général des élections :**
    personne qui veille au bon déroulement des élections et au respect de la Loi électorale.

11. **Scrutatrice ou scrutateur :**
    personne responsable du bureau de vote et qui compte les bulletins de vote quand l'élection est terminée.

12. **Secrétaire :**
    personne qui assiste la scrutatrice ou le scrutateur et qui a pour tâche de noter le nombre de votes accordés à chaque candidate ou candidat.

13. **Isoloir :**
    lieu où l'on se retire pour voter de façon à préserver le secret du vote.

14. **Bulletin de vote :**
    papier où sont inscrits les noms des candidates et des candidats et sur lequel l'électrice ou l'électeur indique son choix.

F.6.2

DÉMOCRATIE

LISTE ÉLECTORALE

CIRCONSCRIPTION

CAMPAGNE ÉLECTORALE

PARTI POLITIQUE

CANDIDATE

DÉPUTÉE

55

56

PREMIER MINISTRE

ÉLECTRICE

ISOLOIR

DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS

SCRUTATEUR

SECRÉTAIRE

BULLETIN DE VOTE

F.6.3

SI TU IMAGINES...

Consigne à l'enseignante ou l'enseignant :

photocopier et découper sur les pointillés ; remettre un papier par élève.

a. Si j'étais un animal préhistorique à trois ailes et à cinq pattes...

b. **Si je gagnais un million de dollars à la loterie...**

c. **Si je tombais d'une falaise haute de 468 mètres...**

d. Si les friandises ne coûtaient pas un cent...

e. ***S'il me poussait un nez au bout de chaque doigt...***

a. Si j'étais un animal préhistorique à trois ailes et à cinq pattes...

b. **Si je gagnais un million de dollars à la loterie...**

c. **Si je tombais d'une falaise haute de 468 mètres...**

d. Si les friandises ne coûtaient pas un cent...

e. ***S'il me poussait un nez au bout de chaque doigt...***

Consigne : • tu as inventé un personnage :

écris son nom : .....

• dessine son portrait.

ACTIVITÉ 7 DES ÉLECTIONS ET DU RYTHME

MUSIQUE

LIENS AVEC LE PROGRAMME

Cette activité peut être reliée aux objectifs décrits ci-dessous.

Partie I (percevoir)	
Objectif terminal 2.1.1	reconnaître et utiliser certaines subtilités de nuances.
Objectif terminal 2.1.6	reconnaître et utiliser des structures rythmiques plus complexes.
Objectif terminal 2.1.9	répéter de mémoire des arrangements sonores plus complexes comprenant les divers paramètres musicaux connus.
Partie II (faire)	
Objectif terminal 2.4.2	utiliser sa voix avec une plus grande subtilité de nuances dans les chants et les créations vocales.
Partie III (réagir)	
Objectif terminal 2.7.1	faire des choix musicaux à partir de ce qu'il ressent.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

- **Permettre à l'enfant d'expérimenter par des activités musicales divers événements survenant pendant une campagne électorale.**

DÉROULEMENT

Durée totale: 75 minutes

En groupe (15 minutes)

- L'enseignante ou l'enseignant commence l'activité en disant aux élèves:

- Imaginez-vous qu'on est en pleine campagne électorale. Les candidates et les candidats font tout pour se faire élire: des discours, du porte à porte... Mais ce n'est pas assez: il faut faire de la publicité! Aujourd'hui, nous allons donc travailler à l'élaboration de slogans publicitaires électoraux. En voici un exemple:

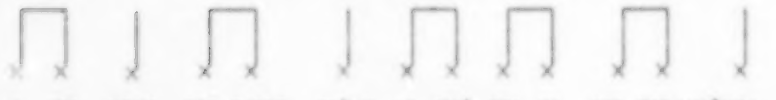

- La personne qui donne le cours écrit ces mots et cette phrase rythmique au tableau. Elle fait répéter ce slogan de diverses façons:
  - les enfants le disent et en frappent le rythme avec les mains;
  - les enfants le disent et en jouent le rythme aux instruments;
  - les enfants le disent en utilisant différentes nuances d'intensité;
  - les enfants le frappent avec les mains et le jouent aux instruments en utilisant différentes nuances d'intensité.

  NOTE: Ici, il revient à la ou au spécialiste en musique d'utiliser les nuances d'intensité que les enfants connaissent. Selon le niveau de ses élèves, elle ou il a le choix entre très doux, doux, moyennement fort, fort, très fort, crescendo et decrescendo.

- L'enseignante ou l'enseignant révise ensuite les diverses figures rythmiques avec les élèves. Selon leur niveau, elle ou il choisit entre:

Puis, elle ou il change le rythme du slogan en utilisant d'autres figures rythmiques, par exemple:

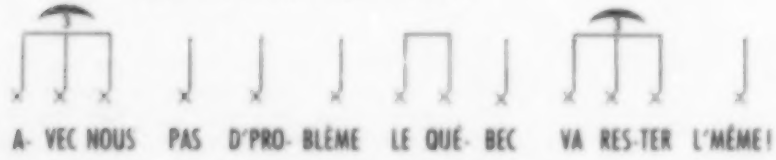

Les enfants répètent.

En équipes (40 minutes)

- Les élèves se regroupent en cinq équipes. Chaque équipe représente un parti ayant le nom d'un style de musique. L'enseignante ou l'enseignant attribue un nom de parti et un slogan à chacune des équipes.

Le parti BOOGIE WOOGIE :	Le Québec en chansons, avec nous c'est pour de bon !
Le parti ROCK :	Si tu veux du changement, on a la musique qui va d'l'avant !
Le parti REGGAE :	Le Québec te tente ? Vote pour nous si ça te chante !
Le parti BLUES :	Pour un Québec qui sonne, prends le parti qui « résonne » !
Le parti JAZZ :	Dou-bi-dou bi-dou-wop ! donne-nous ton vote !

- La personne qui enseigne rappelle aux élèves que dans une élection, il y a une personne qui est chargée de veiller au bon déroulement des élections et au respect de la Loi électorale : c'est le directeur général des élections. Dans cette activité, ce rôle est joué par l'enseignante ou l'enseignant en musique. Elle ou il explique ensuite aux enfants que, comme dans une vraie campagne électorale, elles ou ils doivent suivre les règlements de la Loi électorale. Ici, il s'agira de deux consignes de la Loi électorale... musicale :
  - utiliser deux subtilités de nuances différentes dans leur production ;
  - utiliser de trois à cinq combinaisons rythmiques différentes dans leur slogan.
    (Le nombre de figures rythmiques utilisées varie en fonction du niveau des élèves.)
- Les élèves notent leur slogan sur la fiche 7.1 - Les slogans musicaux. Elles ou ils composent ensuite une phrase rythmique en relation avec le slogan. Elles ou ils frappent à quelques reprises le rythme inventé en nommant les figures rythmiques. Ensuite, les élèves remplacent les noms des figures rythmiques par les mots du slogan et s'accompagnent aux instruments en scandant le

slogan. Elles ou ils inscrivent sur la fiche les nuances d'intensité désirées. Les élèves répètent quelques fois leur slogan.

- La personne qui enseigne explique aux élèves que, comme le directeur général des élections dans une vraie élection, elle doit travailler à la préparation du vote qui aura lieu plus tard. Elle prépare donc des bulletins de vote pour tous les élèves à l'aide de la fiche 7.2 - **Bulletins de vote** et prévoit aussi une boîte de scrutin.

En groupe (20 minutes)

- Après quelques minutes de répétition, les partis (équipes) présentent leur slogan aux électrices et électeurs (groupe). Lorsque tous les partis ont terminé, les élèves votent pour le parti qui a le mieux respecté les deux consignes de la Loi électorale... musicale. Comme le vote est secret au Québec, elles ou ils ne votent pas à main levée, mais utilisent les bulletins préparés par l'enseignante ou l'enseignant. Chaque élève dépose ensuite son bulletin de vote dans la boîte de scrutin.

- La personne qui donne le cours nomme une scrutatrice ou un scrutateur, qui fait rapidement le décompte des votes, sous la surveillance d'une représentante ou d'un représentant de chaque parti (équipe). S'il y a égalité entre deux ou trois équipes, on les déclarera toutes élues.

- Une fois le résultat du vote connu, le parti élu rejoue son slogan et explique les figures rythmiques et les nuances d'intensité utilisées.

- Pour réaliser cette activité, la ou le spécialiste en musique peut se référer au *Guide pratique pour tenir une élection à l'école primaire* qui se trouve en quatrième partie du présent document.

MATÉRIEL

- Fiche 7.1 - Les slogans musicaux
- Fiche 7.2 - Bulletins de vote
- Tableau et craie
- Instruments de percussion non mélodiques
- Crayons
- Boîte de scrutin

F.7.1

LES SLOGANS MUSICAUX

1. Composez une phrase rythmique pour accompagner le slogan de votre équipe.	2. Écrivez cette phrase rythmique au-dessus du texte. Un son correspond à une syllabe.	3. Frappez quelques fois ces rythmes en nommant les figures rythmiques.	4. Remplacez les noms des figures rythmiques par les mots de votre slogan.	5. Accompagnez-vous aux instruments en scandant le slogan.	6. Inscrivez les nuances d'intensité que vous voulez utiliser.

Le parti BOOGIE WOOGIE:	LE QUÉ-BEC EN CHAN-SONS, A-VEC NOUS C'EST POUR DE BON!
Le parti ROCK:	SI TU VEUX DU CHAN-GE-MENT, ON A LA MU-SIQUE QUI VA D'L'A-VANT!
Le parti REGGAE:	LE QUÉ-BEC TE TENTE? VOTE POUR NOUS SI ÇA TE CHANTE!
Le parti BLUES:	POUR UN QUÉ-BEC QUI SONNE, PRENDS LE PAR-TI QUI « RÉ-SONNE »!
Le parti JAZZ:	DOU BI DOU BI DOU WOP! DON-NE-NOUS TON VOTE!

BULLETINS DE VOTE

Consigne à l'enseignante ou à l'enseignant :
photocopier et découper pour avoir autant de bulletins qu'il y a d'élèves.

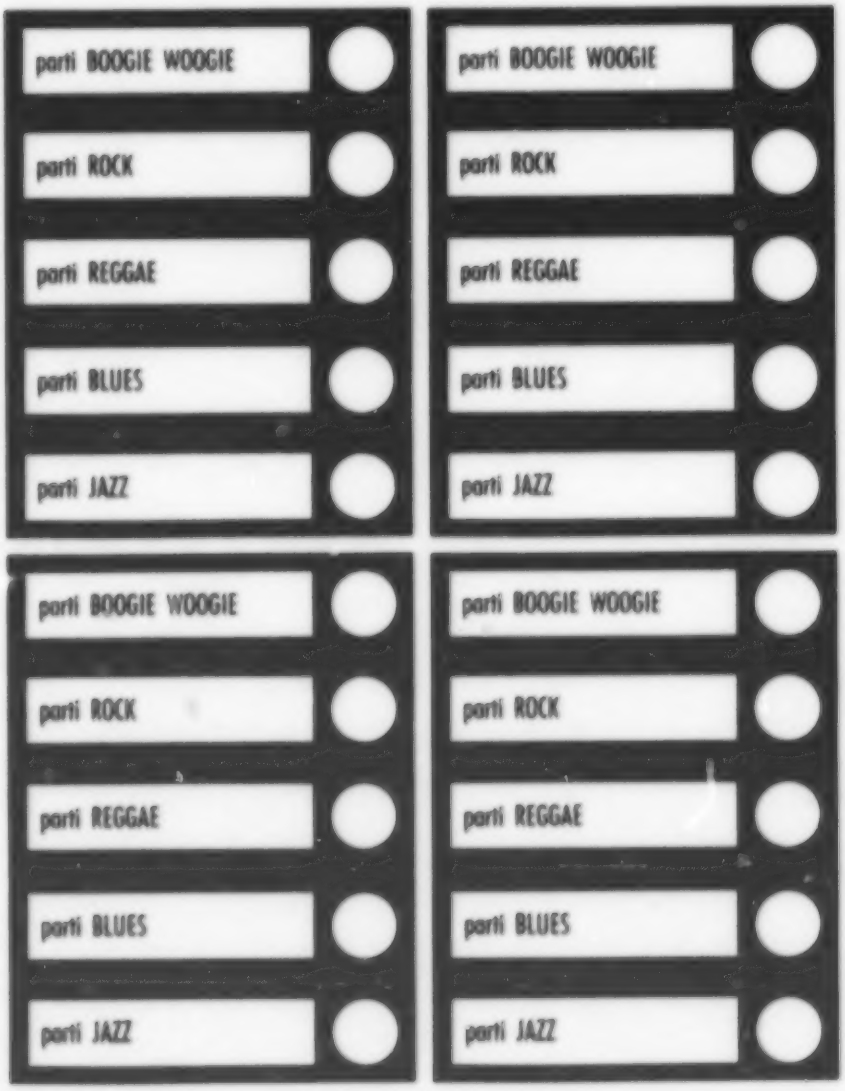

Les élections à l'école primaire

QUATRIEME PARTIE

Guide pratique pour tenir une élection à l'école primaire

11. GUIDE PRATIQUE POUR TENIR UNE ÉLECTION À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Le présent guide est destiné aux enseignantes et aux enseignants qui désirent tenir une élection à l'école. Il constitue en quelque sorte l'aboutissement des trois premières parties de cet ouvrage. Le fait de tenir une élection à l'école vient couronner toute la démarche proposée dans le texte de présentation.

L'élection doit, de préférence, se tenir dans un contexte réel pour élire un conseil de classe ou un conseil d'école, mais elle pourrait aussi être fictive. Le présent guide peut également être utilisé pour la tenue d'un référendum à propos des sorties scolaires, par exemple, ou de tout autre sujet revêtant une certaine importance aux yeux des élèves.

Le déroulement de l'élection présenté ici convient pour une classe, mais la démarche peut être adaptée à plusieurs classes et même à l'école entière, pourvu que l'on prévoie pour chacune des classes participantes un bureau de vote, une liste électorale et le personnel électoral nécessaire.

Les pages qui suivent peuvent être reproduites et utilisées comme aide-mémoire par les enfants. Vous y trouverez la description sommaire du déroulement d'une élection, la liste des actrices et des acteurs et la description de leur rôle respectif, ainsi qu'une liste du matériel nécessaire à la tenue d'une élection. La terminologie employée est semblable à celle que l'on trouve dans la Loi électorale.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le Centre de renseignements du Directeur général des élections du Québec :

Édifice René-Lévesque
3460, rue de La Pérade
Sainte-Foy (Québec)
G1X 3Y5
Téléphone : (418) 528-0422
1-800-461-0422

11.1 LE DÉROULEMENT D'UNE ÉLECTION

PREMIÈRE PHASE : LES PRÉPARATIFS

- Choix du thème pour l'élection
- Distribution et étude des rôles
- Préparation de la liste électorale
- Fabrication de la boîte de scrutin et de l'isoloir
- Préparation des bulletins de vote et de la directive aux électrices et aux électeurs

DEUXIÈME PHASE : LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

- Choix des candidates et des candidats
- Préparation et présentation des discours électoraux

TROISIÈME PHASE : LA JOURNÉE DU VOTE

- Organisation du bureau de vote
- Ouverture du bureau de vote
- Vote
- Dépouillement des bulletins de vote
- Annonce des résultats de l'élection

11.2 LA DESCRIPTION DES PHASES

11.2.1 PREMIÈRE PHASE

LES PRÉPARATIFS

Pour faciliter son travail de préparation des diverses étapes préalables à la tenue d'une élection, la personne responsable pourra utiliser la fiche G.1 - Planification de l'élection.

- **Choix du thème pour l'élection**

La personne qui désire tenir une élection à l'école précise les enjeux de celle-ci. Elle détermine l'ampleur de la démarche qu'elle veut entreprendre ainsi que le temps disponible pour réaliser ce projet.

- **Distribution et étude des rôles**

  Dès que les enjeux sont clairement définis, la personne responsable distribue et explique les rôles que les actrices et les acteurs auront à jouer (voir les sections 11.3 - Les actrices et les acteurs, et 11.4 - La description des rôles).

- **Préparation de la liste électorale**

  La personne responsable nomme une recenseure ou un recenseur et lui fournit la liste des élèves de la classe aux fins de confection de la liste électorale.

- **Fabrication de la boîte de scrutin et de l'isoloir**

  La boîte de scrutin et l'isoloir sont fabriqués d'après le modèle de la fiche G.2 - Un bureau de vote.

- **Préparation des bulletins de vote et de la directive aux électrices et aux électeurs**

  La personne responsable de l'élection fait préparer la fiche G.3 - Directive aux électrices et aux électeurs ainsi que les bulletins de vote, selon le nombre d'électrices et d'électeurs, à l'aide de la fiche G.4 - Bulletins de vote.

11.2.2 DEUXIÈME PHASE

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

- **Choix des candidates et des candidats**

  Les élèves se choisissent des candidates et des candidats qui peuvent, selon les besoins de l'élection, se regrouper en équipes pour former des partis.

  La candidate ou le candidat planifie sa campagne électorale avec ses partisanes et partisans.

  Dès le déclenchement des élections, les partisanes et les partisans peuvent faire de la publicité en faveur des candidates ou des candidats de leur choix.

- **Préparation et présentation des discours électoraux**

  Pour amener les électrices et les électeurs à voter pour eux, les candidates et les candidats font un bref discours électoral.

11.2.3 TROISIÈME PHASE

LA JOURNÉE DU VOTE

- **Organisation du bureau de vote**
  Le bureau de vote est organisé selon le modèle de la fiche G.2 - Un bureau de vote.

- **Ouverture du bureau de vote**
  Au moment choisi par la personne responsable de l'élection, le bureau est ouvert et les actrices et les acteurs se préparent à jouer leur rôle.

- **Vote**
  La période de vote précisée au moment de la planification est allouée pour permettre à tous de voter. À tour de rôle, les élèves se présentent au bureau de vote.

- **Dépouillement des bulletins de vote**
  La scrutatrice ou le scrutateur s'occupe du dépouillement des bulletins de vote en présence de la ou du secrétaire du bureau de vote.

- **Annonce des résultats de l'élection**
  Les résultats sont annoncés officiellement par la directrice générale ou le directeur général des élections.

11.3 LES ACTRICES ET LES ACTEURS

L'enseignante ou l'enseignant doit prévoir la participation de quelques élèves qui tiendront différents rôles et seront les actrices et les acteurs du scrutin.

Directrice générale ou directeur général des élections:	**l'enseignante ou l'enseignant**
Recenseure ou recenseur:	**une ou un élève**
Scrutatrice ou scrutateur:	**une ou un élève**
Secrétaire du bureau de vote:	**une ou un élève**
Candidates et candidats:	**deux à quatre élèves**
Électrices et électeurs:	**toute la classe**

Les élèves qui agiront comme recenseure ou recenseur, scrutatrice ou scrutateur, secrétaire du bureau de vote, ne doivent pas faire preuve de partisanerie dans l'exercice de leurs fonctions.

11.4 LA DESCRIPTION DES RÔLES

La directrice générale ou le directeur général des élections :

- est responsable de l'organisation et de la tenue des élections ;
- désigne les actrices et les acteurs et les prépare à jouer leur rôle ;
- prépare ou fait préparer le matériel électoral ;
- proclame les résultats officiels.

La recenseure ou le recenseur :

- dresse une liste électorale par ordre alphabétique à partir de la liste d'élèves de la classe ;
- affiche la liste électorale dans la classe ;
- exerce son droit de vote.

La scrutatrice ou le scrutateur :

- vérifie si tous les éléments essentiels d'un bureau de vote sont en ordre (boîte de scrutin, bulletins de vote, liste électorale, isoloir, directive aux électrices et aux électeurs, crayon) ;
- s'assure que la boîte de scrutin est vide et la scelle ;
- est la première personne à voter ;
- remet un bulletin de vote à l'électrice ou à l'électeur ;
- dirige l'électrice ou l'électeur vers l'isoloir et lui demande ensuite de déposer son bulletin de vote dans la boîte de scrutin ;
- ferme le bureau de vote à l'heure prévue ;
- compte les bulletins de vote devant la ou le secrétaire.

La ou le secrétaire du bureau de vote:	• aide à l'installation du bureau de vote; • est la deuxième personne à voter; • raye le nom des électrices et des électeurs sur la liste électorale au fur et à mesure qu'elles et qu'ils votent; • note le nombre de bulletins accordés à chaque candidate ou candidat au fur et à mesure que la scrutatrice ou le scrutateur compte les bulletins.
La candidate ou le candidat:	• cherche à se faire élire par les électrices et les électeurs; • planifie sa campagne électorale avec ses partisanes et ses partisans; • prépare son discours dans lequel elle ou il explique sa position ou ses projets par rapport à un sujet choisi; • répond, au besoin, aux questions des électrices et des électeurs; • encourage les électrices et les électeurs à voter pour elle ou pour lui; • exerce son droit de vote; • accepte les résultats du vote.
L'électrice ou l'électeur:	• s'assure que son nom est inscrit sur la liste électorale; • écoute les candidates et les candidats; • pose des questions aux candidates et aux candidats, au besoin; • exerce son droit de vote; • accepte les résultats du vote.

11.5 LE MATÉRIEL

Bureau de vote:	**aménager le bureau de vote dans la classe avec une table pour le personnel électoral et une autre table pour l'isoloir (voir la fiche G.2)**
Liste électorale:	**se servir de la feuille de présence ou de la liste des élèves par ordre alphabétique**
Boîte de scrutin:	**utiliser une boîte de carton, fermée et scellée avec du ruban cache adhésif (voir la fiche G.2)**
Isoloir:	**coller des morceaux de carton l'un à l'autre de façon à former un écran permettant de garantir le secret du vote. Y déposer un crayon (voir la fiche G.2)**
Directive aux électrices et aux électeurs:	**afficher la directive dans l'isoloir, face à la personne qui vote (voir la fiche G.3)**
Bulletins de vote:	**inscrire le nom des candidates et des candidats sur les bulletins de vote (voir la fiche G.4).**

FABRICATION DE L'ÉLECTION

- Choix du thème pour l'élection .....

  Durée totale de la démarche .....

  préparation .....

  période électorale .....

  recensement .....

  jour du vote ..... heures .....

- Choix des actrices et des acteurs .....

  directrice générale
  ou directeur général
  des élections .....

  recenseure ou recenseur .....

  scrutatrice ou scrutateur .....

  secrétaire du bureau de vote .....

  candidates et candidats .....

  .....

- Fabrication de la boîte de scrutin et de l'isoloir

  responsable de la fabrication .....

  moment de la fabrication .....

- Préparation des bulletins de vote et de la directive aux électrices et aux électeurs

  responsable de la fabrication .....

  moment de la fabrication .....

F.G.2

1. Électrice et électeurs se présentant pour voter
2. Directrice générale des élections
3. Scrutatrice
4. Secrétaire du bureau de vote
5. Boîte de scrutin
6. Liste électorale
7. Bulletins de vote
8. Isoloir sur lequel est affichée la « Directive aux électrices et aux électeurs » face à la personne qui vote

DIRECTIVE AUX ÉLECTRICES ET AUX ÉLECTEURS

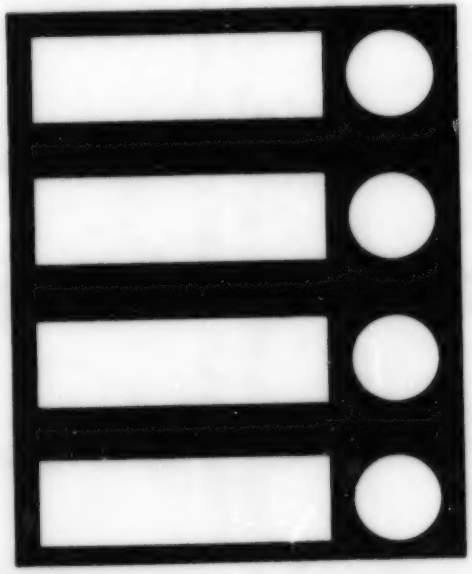

Marque ton bulletin de vote en utilisant l'un des quatre signes suivants:

+ x ✓ −

Fais une marque dans un seul cercle

Plie ton bulletin afin que ton vote reste secret

Photocopier et afficher dans l'isoloir

F.G.4

BULLETINS DE VOTE

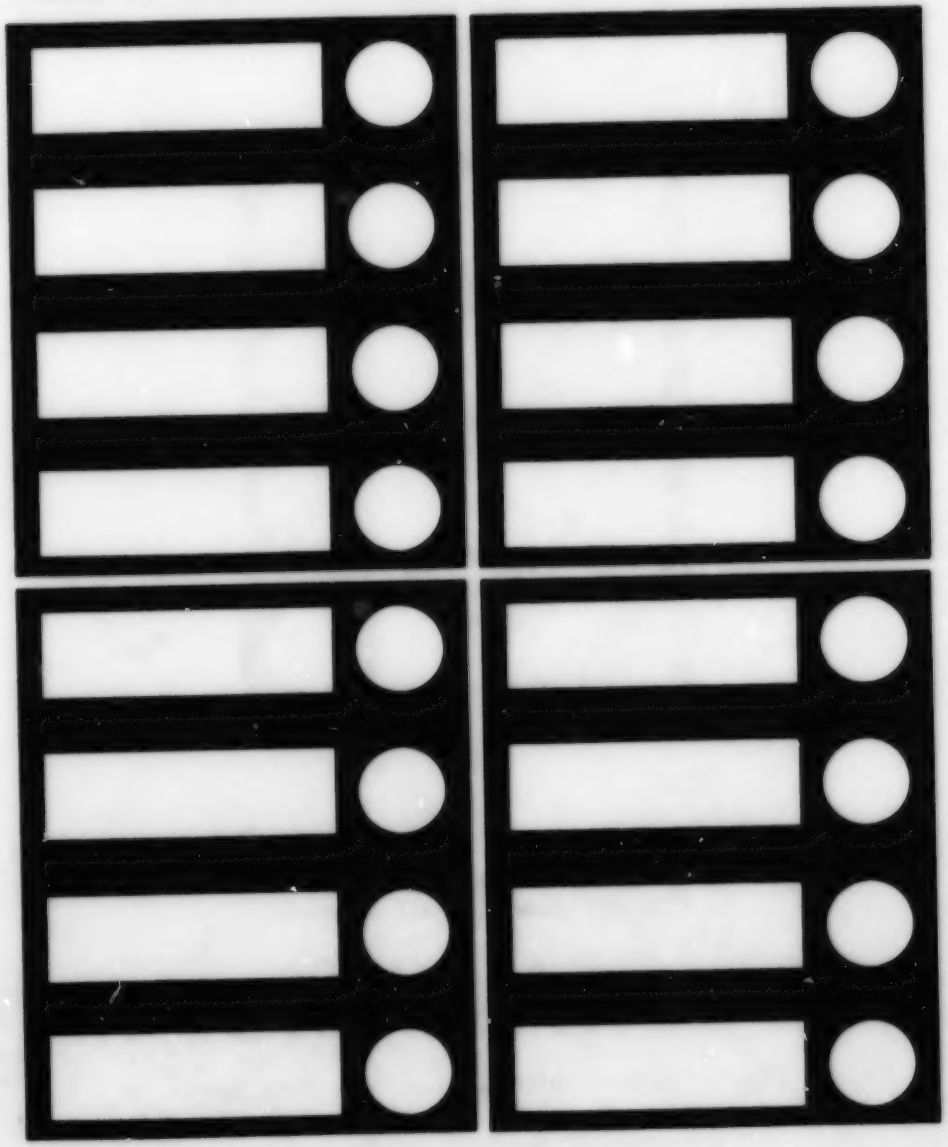

Écrire le nom des candidates et des candidats

Photocopier et découper

Évaluation du document

Les élections à l'école primaire

ÉVALUATION DU DOCUMENT

Le directeur général des élections du Québec aimerait recevoir vos commentaires à propos de l'utilisation du présent document en classe ou à l'école. Vos suggestions pourront permettre d'enrichir cet outil pédagogique.

1. Quelle est votre opinion concernant le document dans son ensemble?

.....

.....

2. Les diverses parties du document vous semblent-elles faciles à utiliser?

.....

.....

3. Auriez-vous des suggestions pouvant améliorer le contenu du texte?

- **Les élections au Québec:**

.....

.....

.....

- **Les élections au Québec: comme un grand spectacle:**

.....

.....

.....

- **Les activités d'apprentissage:**

.....

.....

.....

- **Le guide pratique pour tenir une élection à l'école primaire:**

.....

.....

.....

4. Le présent document pédagogique s'intègre-t-il bien aux programmes d'études de différentes matières scolaires?

.....

.....

.....

5. Quelle information ou quel matériel supplémentaire aurait pu vous être utile?

.....

.....

6. Commentaires généraux:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Adresse de retour:

Le Directeur général des élections du Québec
Centre de renseignements
Édifice René-Lévesque
3460, rue de La Pérade
Sainte-Foy (Québec)
G1X 3Y5

Téléphone: (418) 528-0422
1-800-461-0422

Le Directeur général des élections
du Québec

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

Imprimé sur papier
contenant 50% de fibres recyclées

DGE-6231-V.F.